

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE D'INVESTIGATION  
EDUCATIVE

---

2024

**PRISM 86**

Service d'Investigation  
Educative

---

PRISM



**ADSEA 86**

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR  
LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

# LE PRISM

Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, sont ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres sont notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Poitiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

LE PRISM EST L'UN DES 5 POLES DE L'ADSEA 86 AUX COTÉS DU POLE ENFANCE, DU POLE SISA, DU POLE CART ET DU POLE PREVENTION SPÉCIALISÉE



14 rue de la demi lune  
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri  
17 100 Saintes



05 49 00 26 52

05 46 73 14 68



[prism@dsea86.fr](mailto:prism@dsea86.fr)

# SOMMAIRE

**SIE 86**

**01** Présentation du service

**02** Organigramme

## Chiffre clefs de l'activité

**03** L'habilitation  
L'activité 2024  
L'évolution de l'activité  
Les caractéristiques du public

## Focus sur les actions menées en 2024

**04** Point RH  
L'éthique  
La formation  
Partenariat

## Perspectives 2025

**05** Préparation de l'évaluation

# LE SIE 86



SIE 86 - Service d'Investigation Éducative - exerce des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE). Il est autorisé par arrêté du Préfet de la Vienne et habilité par la PJJ.

La capacité arrêtée du service en 2024 est de **230 mesures pour prendre en charge 364 mineurs** avec un ratio fratrie de 1,68

## Qu'est-ce que la MJIE ?

La MJIE est une mesure d'aide à la décision du magistrat. Elle est ordonnée durant la phase d'instruction dans le cadre pénal et dans la phase d'information dans le cas de l'assistance éducative, par un juge des enfants, un juge d'instruction, une juridiction de jugement de première instance ou bien par la Cour d'Appel. C'est une mesure pluridisciplinaire, exercée par un binôme travailleur social et psychologue.

En assistance éducative, son objectif est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et d'analyser les difficultés qu'il rencontre. Ces éléments et analyses permettent aux magistrats de vérifier si les conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et de proposer des réponses, si nécessaire en termes de protection et d'éducation, adaptées à la situation du mineur et de sa famille.

## Le fonctionnement du SIE

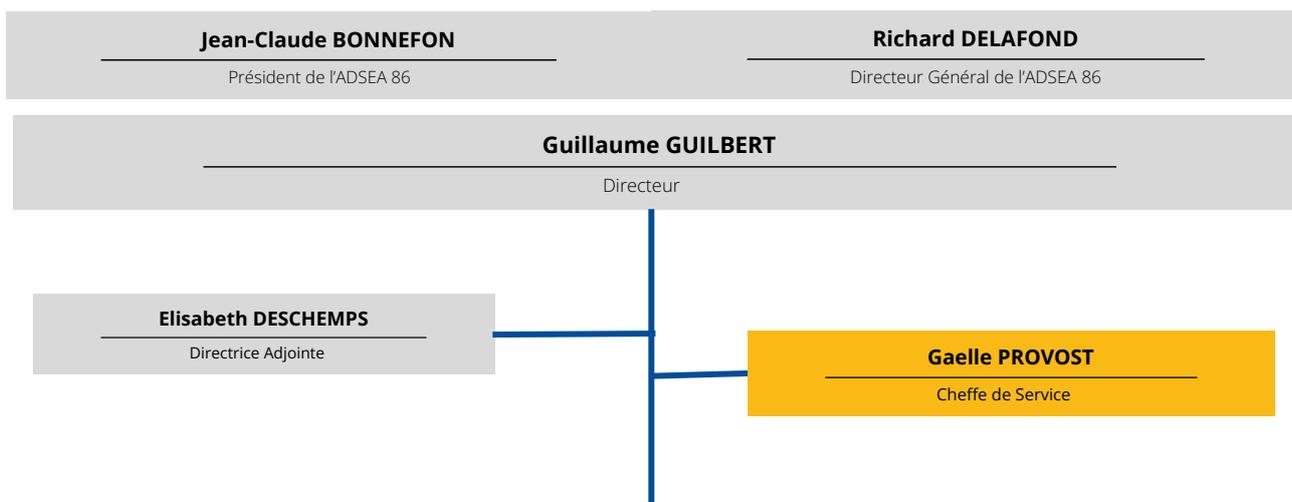
Le SIE 86 est exclusivement mandaté par le juge des enfants dans le cas de l'assistance éducative. Les ordonnances sont envoyées au service par mail ; les mesures sont enregistrées dans le logiciel Silao et attribuées au binôme référent (travailleur social et psychologue).

Un rendez-vous d'ouverture avec le binôme est fixé dans le mois après attribution dans le but d'expliquer le cadre d'intervention et définir les modalités d'exercice. Une synthèse en équipe pluridisciplinaire est réalisée pour chaque situation en cours de mesure, suivie d'une post-synthèse avec le binôme et la cheffe de service afin de valider les préconisations.

Les rapports éducatif et psychologique sont envoyés aux juges ordonnateurs à l'issue de l'investigation. Une restitution de la mesure menée est réalisée auprès des familles, et une prise de contact est faite avant l'audience. Le service est représenté à l'audience dès que possible.

# L'ORGANIGRAMME

## ORGANIGRAMME DU SIE 86



## SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE 86

### *Psychologues*

J.BEDIEE  
M.CIZEAU  
A.TENARD  
N.WAULTRE



### *Travailleurs Sociaux*

S.AUBOURG  
M.BARANTIN  
P.BLANCHON  
C.FLATREAU  
A.JAHAN  
M.PERRON  
B.RIBREAU  
B.SALIN  
V.SAPIN

### *Secrétariat*

F.BOURGES



# LES CHIFFRES CLEFS

Le SIE 86 est habilité pour exercer **322 MJIE**.

Cependant, suite aux nouvelles tarifications de la MJIE entrées en vigueur en janvier 2019, associées à la faible activité du service, il a été décidé de maintenir l'organigramme des psychologues à 2,07 ETP (sans l'augmenter à 2,53), soit l'équivalent de **264 enfants et 162 mesures**.

## Mesures et saisines

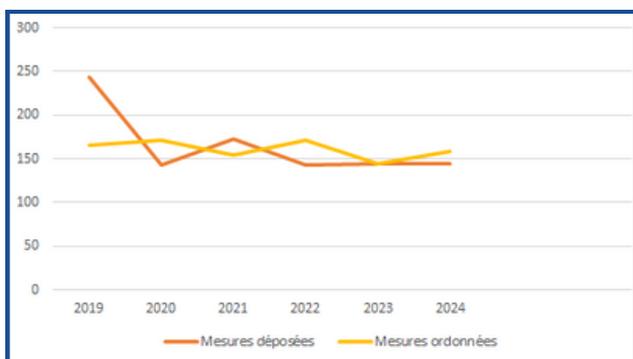


En 2024, le SIE 86 a reçu **159 mesures** au bénéfice de **262 mineurs**; nombre de mineurs qui se révèle en corrélation avec l'organigramme des professionnels (travailleurs sociaux et psychologues) et sa capacité d'absorption des mesures.

En terme de mesures déposées, le service a sorti **212 mineurs** pour **145 mesures**, soit respectivement 80% et 90% de l'activité financée.



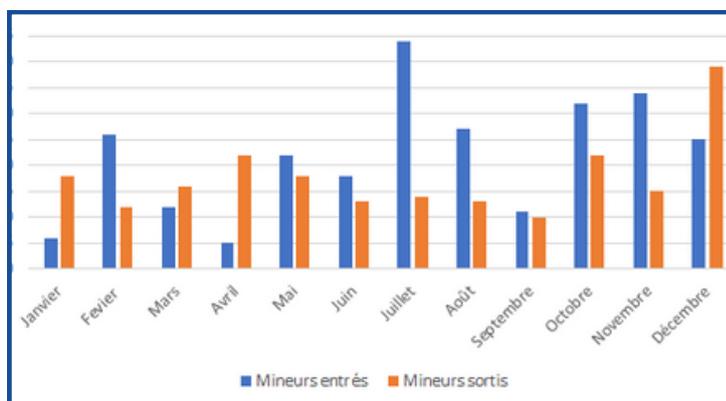
Comme l'année précédente, les saisines proviennent essentiellement du Tribunal Judiciaire de POITIERS mais le service a réalisé 6 mesures ordonnées par le Tribunal Judiciaire d'ANGOULEME (MJIE en Nord Charente) afin de soulager la liste d'attente du SIE 16-17. De même, à la marge, 3 MJIE pénales ont été réalisées.



Avec un différentiel de **24 mesures**, soit **57 mineurs supplémentaires**, l'ordonnancement de l'année 2024 a connu une hausse par rapport à l'année 2023 et permet de retrouver une activité similaire à l'année 2022.

## Evolution de l'activité

Si l'activité s'est révélée relativement faible au cours du 1er semestre, elle a connu un regain d'ordonnancement à compter de l'été 2024.



Il est à noter que ces fluctuations produisent un déséquilibre dans la gestion du service et nécessitent une "surcharge" de mesures en cours auprès des professionnels qui s'adaptent à ces variations. Cette irrégularité génère des difficultés organisationnelles qui impactent leur capacité à tenir les délais de remise de rapports notamment.

Nous faisons l'hypothèse que cette fluctuation est à mettre en lien avec le départ d'un Juge des enfants en août 2024, remplacé par un Juge placé à compter de septembre.

# LES CHIFFRES CLEFS

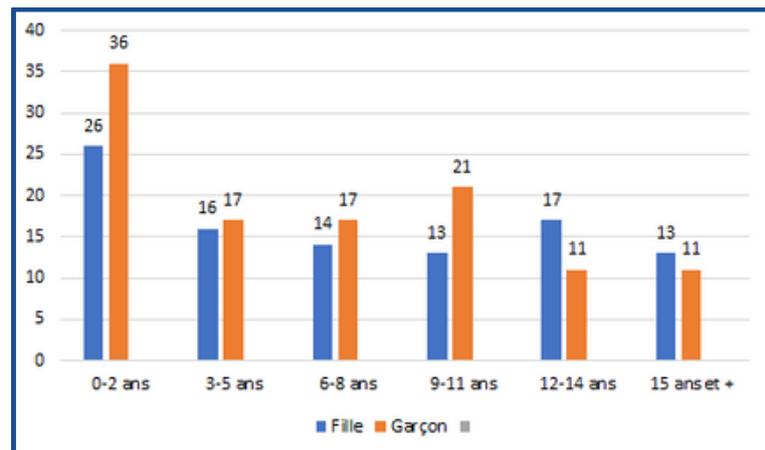
## Caractéristique du public

En 2024, le service est toujours majoritairement désigné pour intervenir auprès des jeunes enfants qui résident auprès de parents séparés, avec une représentation plus importante de garçons jusqu'à la pré-adolescence. Les motifs de danger sont similaires, avec une hausse toutefois significative des violences.

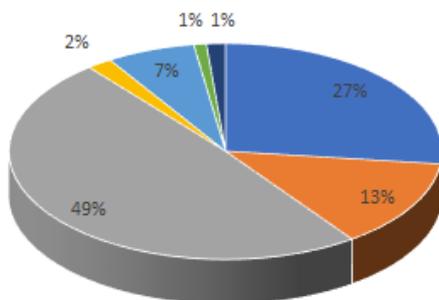
## Répartition des enfants par sexe et âge

Comme en 2023, nous observons une sur-représentation des enfants **de moins de 5 ans concernés par les MJIE (45%)** avec un nombre plus élevé de garçons jusqu'à 11 ans.

Les mesures auprès d'enfants en bas âge nécessitent une vigilance accrue des professionnels au regard de la vulnérabilité de ces enfants, et une collaboration plus étroite avec les partenaires de la PMI. Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant le service est doté d'une Éducatrice Jeunes Enfants qui a vocation à intervenir principalement auprès des plus jeunes.



## situation familiale



La tendance repérée les années précédentes des enfants qui résident auprès de parents séparés s'accroît (62% en 2024 pour 54% en 2023), avec une **surreprésentation des résidences maternelles** (49% chez la mère contre 13% chez le père)

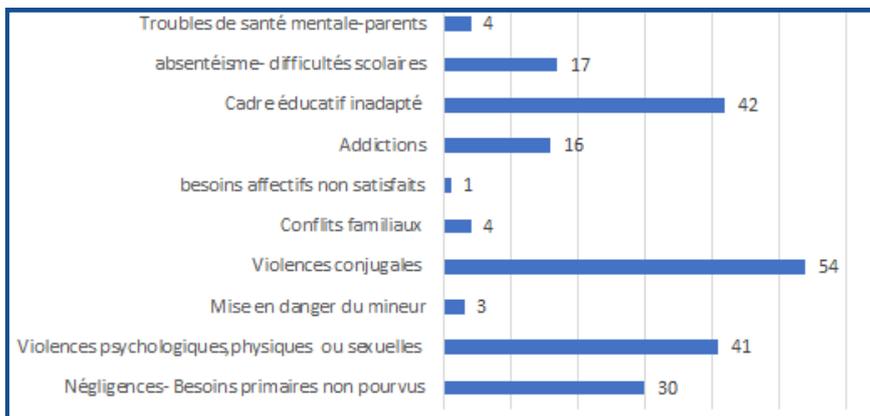
Notons aussi que les MJIE en parallèle des placements sont en baisse (-4 points).

# LES CHIFFRES CLEFS

## Cadre d'intervention

Intervenant essentiellement suite à une saisine du juge des enfants, nous constatons une augmentation du nombre de juxtaposition d'éléments de danger au sein d'une même mesure. Toutefois, contrairement aux précédentes années, on ne constate pas de hausse du nombre de demandes de placement des jeunes accompagnés, ce qui aurait pu être la conséquence de ces multiples éléments de danger.

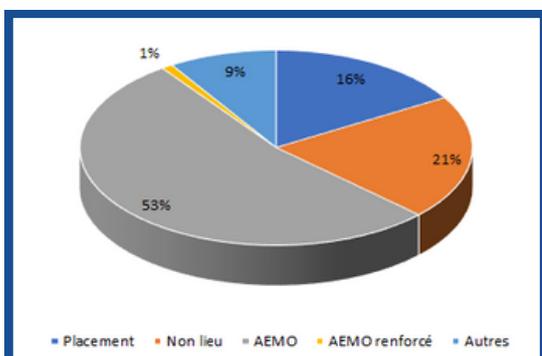
## motifs de danger



Si les carences et négligences éducatives demeurent des motifs principaux de danger à l'origine des mesures, les situations de violences sont en forte croissance depuis l'année passée, et plus particulièrement **d'enfants exposés aux violences conjugales** (54% en 2024 pour 27% en 2023).

Par ailleurs, une **augmentation constante de la juxtaposition d'éléments de danger au sein d'une même famille** (carences éducatives et psychologiques, exposition aux violences...) est repérée.

## motifs de sorties - préconisations



Malgré une légère baisse comparativement à 2023, le service a majoritairement préconisé des mesures d'Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert, et plus à la marge des mesures renforcées. Cela s'explique par le manque d'offres renforcées sur le département jusqu'alors.

**Les préconisations de placement et autres** (MJAGBF notamment) **représentent 25% des propositions du service**. Ainsi à **79%**, le SIE 86 sollicite la poursuite de l'instance **judiciaire** au regard des éléments de danger qui perdurent au terme de la mesure.

Nous observons une **hausse de propositions de non lieu à assistance éducative** (21% en 2024 contre 15% en 2023). Nous faisons l'hypothèse que la faible activité en début d'année a notamment permis aux professionnels de travailler davantage avec les familles et les partenaires à la mise en œuvre de mesures éducatives administratives (AED).

# FOCUS SUR L'ANNÉE 2024

## Evolution RH - Mouvements internes au service

Si la stabilité de l'équipe du SIE 86 se maintient en 2024 (pas de difficulté de recrutement), des mouvements internes au PRISM ont eu lieu avec des professionnels qui interviennent sur plusieurs services.

Ainsi, l'équipe s'étoffe en nombre de professionnels éducatifs en MJIE avec une augmentation des temps partiels. Ce qui n'est pas sans poser de difficultés en terme organisationnel.

## Partenariat

Dans le prolongement des rencontres engagées en 2023 avec les partenaires du territoire afin de favoriser l'interconnaissance de nos services et d'enrichir l'étayage éducatif auprès des familles prises en charge, nous avons rencontré, en 2024, l'équipe des puéricultrices de la PMI, l'ATRC, La Maison des adolescents et la Maison de l'Enfant et de la Famille .

D'autres rencontres sont à l'étude pour poursuivre ce travail de collaboration nécessaire à l'exercice de nos mesures (UDAF, Dispositif ACTetVIE d'AUDACIA, CESAM...).

## la journée éthique

Une journée de travail SIE 86 et SIE 16-17 sur la thématique de "la réflexion éthique" a été réalisée à Poitiers le 11/06/2024.

Travailleurs sociaux, psychologues et cheffes de service se sont retrouvés pour échanger et travailler ensemble, en présence d'une administratrice de l'association, magistrate de profession et membre du comité de réflexion ayant conduit à la création d'un comité éthique au sein de l'ADSEA 86.

## Formations

Comme chaque année, le SIE 86 a participé, en complément de formations individuelles de membres de l'équipe, à diverses formations notamment :

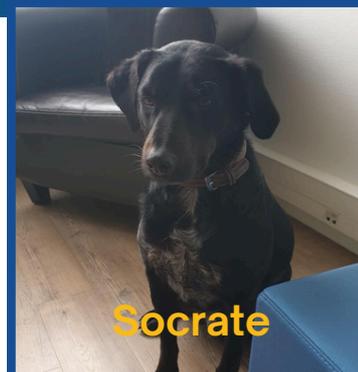
- colloque FN3S sur " « Maltraitance sur le jeune enfant: de la négligence aux abus- Comment observer, repérer et évaluer? »
- "Visites en présence d'un tiers", qui a permis l'élaboration d'un protocole spécifique en MJIE pour l'évaluation des liens parents/enfants dans le cadre de visites encadrées
- Postures professionnelles dans le cadre de violences conjugales

Mise en œuvre de l'analyse de la pratique pour tous les professionnels du service : secrétaire, cheffe de service, psychologues et travailleurs sociaux.

# FOCUS SUR L'ANNÉE 2024

## Projet “qui a du chien” - Vers la médiation animale

Après une période d'acclimatation de Socrate au sein de l'équipe du SIE en 2023, le projet a évolué vers de la médiation animale à destination des usagers.



Tout au long de l'année 2024, la professionnelle (propriétaire du chien), a bénéficié d'une formation avec une comportementaliste canin afin de travailler les objectifs suivants :

- Apporter à la propriétaire une connaissance en étiologie lui permettant une meilleure gestion de Socrate, aussi bien du point de vue de l'organisation que des entraînements
- Entraîner Socrate à mieux gérer ses émotions
- Entraîner le binôme à utiliser les principes de coopération afin de diminuer les risques de morsure

A l'appui de cette formation, la professionnelle a gagné en confiance et en compétences avec Socrate qui est intervenu auprès d'une dizaine de familles, enfants et/ou parents, majoritairement dans des salons d'entretiens à POITIERS et à CHÂTELLERAULT. Sa présence a permis de faciliter l'entrée en communication des enfants, l'expression de leurs émotions, de décaler les situations de “stress” générées par l'intervention judiciaire et d'aborder des thèmes spécifiques autour du consentement, notamment.

Si nous avons projeté d'étendre l'intervention de Socrate auprès d'autres services du PRISM, le passage à mi-temps de la professionnelle n'en permet pas, à ce jour, la mise en œuvre.

## Droit des usagers

2024 a aussi connu la création et la remise aux familles d'un flyer qui retrace les étapes clés de la MJIE afin de favoriser le respect du droit à l'information des usagers. De même, un flyer à destination des enfants a été retravaillé pour informer de manière efficace les plus jeunes.

# PERSPECTIVES 2025

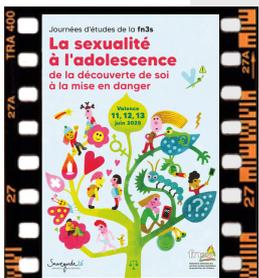
## Travail sur l'évaluation psychologique en MJIE

Poursuite du travail de réflexion débuté en 2024 avec les psychologues de la MJIE afin de formaliser les incontournables de l'évaluation psychologique et l'annexer dans notre projet de service

## Mise à jour du projet de service

L'actualisation du projet de service et sa ré-écriture a été menée en 2024 et devrait aboutir en 2025. Fruits d'un travail collectif, à la fois avec les psychologues et les travailleurs sociaux, un travail transversal entre les deux services d'investigation éducatif du PRISM est aussi mis en place dans le cadre de la rédaction de ce projet de service.

## La formation



Élément indispensable de professionnalisation des intervenants, la formation va conserver une place essentielle en 2025 bien qu'adaptée aux restrictions budgétaires à venir. D'ores et déjà, 7 professionnels du SIE 86 participeront à la formation collective "sensibilisation en addictologie" les 3 et 4 avril et 17 juin 2025 et deux autres aux journées d'études de la FN3S "La sexualité à l'adolescence; de la découverte de soi à la mise en danger" à Valence.

## Préparation de l'évaluation

En vue de l'évaluation du SIE 86 à la fin du 1er semestre 2025, des séances de travail sont menées depuis 2023 et le seront encore en 2025 avec l'équipe. Les objectifs de ces séances :

- Recenser les besoins en lien avec les critères d'évaluation et les pratiques du service.
- Définir des axes d'amélioration et s'assurer de la mise en application.
- Consolider les savoirs et le fonctionnement du service.

## activité financière 2025

L'année 2024 a été marquée sur le plan budgétaire par les alertes émises par nos financeurs (PJJ) quant aux moyens d'action financiers à venir. L'un des services financé par la PJJ (SRP) va fermer en 2025. Année qui sera aussi l'occasion de recalculer le ratio fratrie, après plusieurs années de sous activité au sein du SIE. Pour ces deux raisons et l'utilisation annoncée de la clause de revoyure, une vigilance particulière quant à l'utilisation des fonds alloués sera portée.